

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2025**

L'an Deux mil vingt-cinq et le 20 JANVIER à 19 H, le Conseil Municipal de la Commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. FOURNAT Jean-Noël, Maire.

<i>Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :</i>				13	<i>Présents ou représentés</i>				12
<i>En exercice :</i>				13	<i>Date de la convocation :</i>			14/01/2025	
<i>Quorum à atteindre (membres en exercice) :</i>				7	<i>Secrétaire de séance :</i>			BELLE Christine	
NOM et prénom des élus	Présent	Absent	Excusé	Qui a donné pouvoir à :	NOM et prénom des élus	Présent	Absent	Excusé	Qui a donné pouvoir à :
FOURNAT Jean-Noël	X				ROYER Fabrice	X			
VALLA Christophe	X				BELLE Christine	X			
DE ROSSI Virginie	X				HAFSOUNI Marjory		X		'DUMARCHE Olivier
DILLENSEGER Sylvain	X				PRUVOST Brigitte		X		VALLA Christophe
VINCENT Annick	X				BONNET Alain				Pas de pouvoir
DUMARCHE Olivier	X								
MUNIER Daniel	X								
BOUVERON Grégory	X								

**ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2024 est approuvé.

**RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA PRESENTE
SEANCE :**

Transmission en Préfecture le :		13/03/2024	
N° de la délibération	Thème	Objet	Décision
2025-01	Association	Familles Rurales : Convention de prestation de service dans le cadre de la classe découverte 2025 école primaire Eynard	
2025-02	Association	Familles Rurales : Convention relative à la participation financière de la commune de Jaillans à l'accueil périscolaire	
2025-03	Finances	VRA : Demande de Fonds de concours pour les travaux de passage des ampoules en LED sur tous les bâtiments communaux ainsi que pour le changement des volets, stores et sol des salles de classe de l'école primaire de Jaillans	

2025-04	Finances	Demande de subvention complémentaire auprès du Département dans le cadre de la Dotation de solidarité territoriale pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes « Henri Maret » : toiture et isolation	
2025-05	Finances	Demande de subvention complémentaire auprès du Département dans le cadre de la dotation de solidarité pour les travaux de changement des ampoules en Led sur tous les bâtiments communaux	
2025-06	Finances	Projets 2025 : Demandes de subventions auprès des organismes financeurs	
2025-07	Finances	Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025	

DELIB 2025-01 FAMILLES RURALES : Convention de prestation de service dans le cadre de la classe découverte 2025 Ecole J.F. Eynard à Jaillans

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention de prestation de service dans le cadre de la classe découverte 2025 de l'école J.F. Eynard de Jaillans.

La présente convention a pour objet de définir les obligations réciproques de l'association et la commune en ce qui concerne le projet de classe découverte de l'école élémentaire J.F. Eynard à Jaillans pour la période du **10 au 13 juin 2025**.

L'Association s'engage à mettre à disposition le personnel Familles Rurales, M. Corentin BARRET, animateur BPJEPS Loisirs tous publics au sein de l'établissement scolaire pendant la période d'exécution de la convention.

Le coût total du projet est de **960,00 € TTC** comprenant les charges de frais de personnel mis à disposition. La commune de Jaillans garantit le versement des prestations animées par M. Barret, après réception de la facture envoyée par l'Association Familles Rurales.

Ouï l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la convention de prestation de service dans le cadre de la classe découverte 2025 de l'école J.F. Eynard de Jaillans

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et tout document concernant ce dossier

DELIB 2025-02 FAMILLES RURALES : Convention relative à la participation financière de la commune de Jaillans à l'accueil périscolaire

M. le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention relative à la participation financière de la commune de Jaillans à l'accueil périscolaire

La présente convention a pour objet de définir la participation financière de la commune à l'accueil périscolaire organisé sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2026.

Les activités concernées sont : les accueils périscolaires matin et soir.
La participation de la commune sera soumise à la présentation d'un bilan financier

Où l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la convention relative à la participation financière de la commune de Jaillans à l'accueil périscolaire

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et tout document concernant ce dossier

DELIB 2025-03 VRA : Demande de fonds de concours pour les travaux de passage des ampoules en LED sur tous les bâtiments communaux ainsi que pour le changement des volets, stores et sol des salles de classe de l'école primaire de Jaillans

M. le Maire rappelle qu'en raison des travaux de changement des ampoules en LED sur tous les bâtiments communaux, ainsi que pour les travaux de changement des volets roulants, stores et sol des salles de classe de l'école primaire de Jaillans, il est proposé de solliciter le **Fonds de Concours auprès de Valence Romans Agglo pour le financement de ces projets.**

Le coût total des travaux de changement des ampoules en LED sur tous les bâtiments communaux est de **42 768 € H.T.**

Le coût total des volets roulants, stores et sol des salles de classe de l'école primaire de Jaillans est de **14 942,66 € H.T.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de solliciter le **Fonds de Concours auprès de Valence Romans Agglo** sur un pourcentage de **12,14%** du montant HT des travaux pour le financement du projet de passage des ampoules en LED sur tous les bâtiments communaux soit un fonds de concours de **5 192,00 €**

- **Décide** de solliciter le **Fonds de Concours auprès de Valence Romans Agglo** sur un pourcentage de **32,80%** du montant HT des travaux pour le financement du projet de changement des volets roulants, stores et sol des salles de classe de l'école primaire de Jaillans soit un fonds de concours de **4 901,20 €**

- Approuve les plans de financement ci-joints :

PLAN DE FINANCEMENT

RENOVATION ENERGETIQUE : PASSAGE DES AMPOULES EN LED SUR TOUS LES BATIMENTS COMMUNAUX

ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Changement LED sur les bâtiments communaux	42 768,00 €	DEPARTEMENT (40% de 22 268 € = 8 907 €) 40% de 20 500 € soit 8 200 € +	Fonds propres (20%) 8 550,91 €

		REGION (17,9% de 22 268 € soit 9,32% 3 986,89 € + SDED (20% de 39 656 € HT soit 7 931,20 € 18,54% + VRA Fonds de concours (12,14%) 5 192,00 € TOTAL Subventions : 34 217,09 €	
TOTAUX	42 768,00 €	(80%)	

ECOLE : VOLETS ROULANTS/ STORES/ SOL SALLES DE CLASSE ECOLE PRIMAIRE F. EYNARD

ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Volets roulants/ stores/ sol salles de classe école primaire F. Eynard	14 942,66 €	DEPARTEMENT (40%) 5 977,06 € + SDED (20% sur 5 374,64 € HT (volets roulants) Soit : 1 074,93 € / (7,20%) + VRA Fonds de concours (32,80%) 4 901,20 € Total subventions : 11 953,19 €	Fonds propres (20%) 2 989,47 €
TOTAUX	14 942,66 ,00 €	(80%)	

- **Autorise** M. le Maire à entreprendre toute formalité liée à la demande du versement d'une partie du fonds de concours restant à percevoir auprès de Valence Romans Agglo pour les projets énoncés ci-dessus.

DELIB 2025-04 DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRES DU DEPARTEMENT dans le cadre de la DOTATION DE SOLIDARITE TERRITORIALE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES « Henri Maret » : Toiture et isolation

M. le Maire rappelle la délibération du 11 décembre 2023 demandant des subventions à divers organismes pour les projets 2024 dont la rénovation énergétique de la salle des fêtes « Henri Maret ».

M. le Maire informe que la subvention avait été demandée sur un montant HT de 99 270,92 € ; A ce jour, le montant des travaux HT s'élève à : **188 005,61 €**

Où l'exposé de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés

- Décide de solliciter le **DEPARTEMENT** dans le cadre de la **Dotation de solidarité territoriale** pour le financement du projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes « Henri Maret » - toiture et isolation, dont le coût total est estimé à **188 005,61 € HT.**, soit un complément de travaux HT de : **88 734,61 €**

- Approuve le plan de financement ci-joint :

PLAN DE FINANCEMENT

CHANGEMENT COUVERTURE DE LA SALLE DES FETES : RENOVATION ENERGETIQUE			
ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Rénovation énergétique : changement couverture salle des fêtes « Henri Maret »	188 005,61 €	DEPARTEMENT : complément 40% de 88 734,61 € = 35 493,84 € Subvention votée de 39 708 € sur 99 270,92 € HT + ETAT (DETR) 25% sur totalité 47 001,40 € + SDED (50% de 20 984 €) = 10 492,00 € soit 5,58% + REGION (17,9% sur 99 270,92 € soit 17 796,11) Total subventions : 150 491,35 €	Fonds propres (20,00%) 37 514,26 €
TOTAUX	188 005,61 €	(80 %)	

- Autorise M. le Maire à entreprendre toute formalité liée à cette demande de subvention complémentaire auprès du **DEPARTEMENT**.

DELIB 2025-05 DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRES DU DEPARTEMENT dans le cadre de la DOTATION DE SOLIDARITE TERRITORIALE POUR LES TRAVAUX DE CHANGEMENT DES AMPOULES EN LED SUR TOUS LES BATIMENTS COMMUNAUX

M. le Maire rappelle la délibération du 11 décembre 2023 demandant des subventions à divers organismes pour les projets 2024 dont le changement des ampoules en LED sur tous les bâtiments communaux.

M. le Maire informe que la subvention avait été demandée sur un montant HT de 22 268,00 € ; A ce jour, le montant des travaux HT s'élève à : **42 768,00 €**

Où l'exposé de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés

- Décide de solliciter le **DEPARTEMENT** dans le cadre de la **Dotation de solidarité territoriale** pour le financement du changement des ampoules en LED sur tous les bâtiments communaux, dont le coût total est estimé à **42 768,00 € HT.**, soit un complément de travaux HT de : **20 500,00 €**

- Approuve le plan de financement ci-joint :

PLAN DE FINANCEMENT

RENOVATION ENERGETIQUE : PASSAGE DES AMPOULES EN LED SUR TOUS LES BATIMENTS COMMUNAUX

ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Changement LED sur les bâtiments communaux	42 768,00 €	DEPARTEMENT (40% de 22 268 € = 8 907 €) 40% de 20 500 € soit 8 200 € + REGION (17,9% de 22 268 € soit 9,32% 3 986,89 €) + SDED (20% de 39 656 € HT soit 7 931,20 € 18,54% + VRA Fonds de concours (12,14%) 5 192,00 € TOTAL Subventions : 34 217,09 €	Fonds propres (20%) 8 550,91 €
TOTAUX	42 768,00 €	(80%)	

- Autorise M. le Maire à entreprendre toute formalité liée à cette demande de subvention complémentaire.

DELIB 2025-06 PROJETS 2025 : Demandes de subventions auprès des organismes financeurs

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération N° 2024-54 du 9 décembre 2024 concernant les demandes de financement pour les projets 2025.

La délibération N° 2024-54 est à rapporter car les plans de financement sont à revoir pour certains projets.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration des économies d'énergie, d'amélioration du bâti, et de la sécurisation, de solliciter plusieurs organismes financiers afin de mener à bien les projets 2025 dont les travaux sont énumérés ci-après

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- DECIDE de solliciter :
- Le SDED pour les dossiers concernant les travaux d'économies d'énergies
- Le DEPARTEMENT dans le cadre de la Dotation de solidarité territoriale et au titre des amendes de police pour la traversée de l'Ecancière
- L'ETAT dans le cadre de la DETR
- Valence Romans Agglo dans le cadre des fonds de concours
- DIT que certains projets rentrent dans le cadre des économies d'Énergie et de l'amélioration du bâti ainsi que la sécurisation de la traversée de l'Ecancière
- SOLLICITE une subvention complémentaire auprès du DEPARTEMENT sur les dossiers concernant le changement de la couverture de la salle des fêtes et le

changement des ampoules en Led, dossiers déposés sur la plateforme de la « Drôme.fr » en juin 2024.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces demandes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les plans de financement des projets énumérés ci-dessous :

- **ADOpte** les programmes des opérations, les enveloppes financières ainsi que les plans de financement pour l'année 2025, dont détail ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

PRIORITE 1 : SECURISATION DE LA TRAVERSEE DE L'ECANCIERE			
ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Sécurisation de la traversée de l'Ecancière	173 671,00 €	DEPARTEMENT (40%) 69 468,40 € + AMENDES DE POLICE (En attente) Total subventions : 69 468,40 €	Fonds propres (60%) 104 202,60 € Participation pour moitié de la commune de EYMEUX
TOTAUX	173 671,00 €	(40%)	

PLAN DE FINANCEMENT

PRIORITE 2 : CHANGEMENT COUVERTURE DE LA SALLE DES FETES : RENOVATION ENERGETIQUE			
ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Rénovation énergétique : changement couverture salle des fêtes « Henri Maret »	188 005,61 €	DEPARTEMENT : Complément de 40% de 88 734,61 € = 35 493,84 € Subvention votée de 39 708 € sur 99 270,92 € HT + ETAT (DETR) 25% sur totalité 47 001,40 € + SDED (50% de 20 984 €) = 10 492,00 € soit 5,58% + REGION (17,9% sur 99 270,92 € soit 9,42% 17 796,11) Total subventions : 150 491,35 €	Fonds propres (20,00%) 37 514,26 €
TOTAUX	188 005,61 €	(80 %)	

PLAN DE FINANCEMENT

PRIORITE 3 : RENOVATION ENERGETIQUE : PASSAGE DES AMPOULES EN LED SUR TOUS LES BATIMENTS COMMUNAUX

ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Changement LED sur les bâtiments communaux	42 768,00 €	DEPARTEMENT (40% de 22 268 € = 8 907 €) 40% de 20 500 € soit 8 200 € + REGION (17,9% de 22 268 € soit 9,32% 3 986,89 € + SDED (20% de 39 656 € HT soit 7 931,20 € 18,54% + VRA Fonds de concours (12,14%) 5 192,00 € TOTAL Subventions : 34 217,09 €	Fonds propres (20%) 8 550,91 €
TOTAUX	42 768,00 €	(80%)	




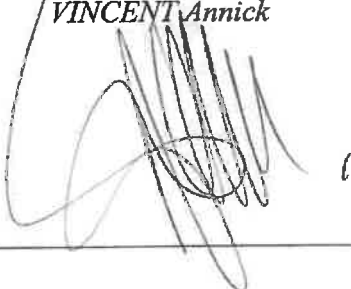
PRIORITE 4 : ECOLE : VOLETS ROULANTS/ STORES/ SOL SALLES DE CLASSE ECOLE PRIMAIRE F. EYNARD

ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Volets roulants/ stores/ sol salles de classe école primaire F. Eynard	14 942,66 €	DEPARTEMENT (40%) 5 977,06 € + SDED (20% sur 5 374,64 € HT (volets roulants) Soit : 1 074,93 €/ (7,20%) + VRA Fonds de concours (32,80%) 4 901,20 € Total subventions : 11 953,19 €	Fonds propres (20%) 2 989,47 €
TOTAUX	14 942,66 ,00 €	(80%)	

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2024-54 DU 9 DECEMBRE 2024

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

ADJOINTS

<p>1^{ère} Adjoint <i>VALLA Christophe</i></p> 	<p>2^{ème} Adjoint <i>DE ROSSI Virginie</i></p> 
<p>3^{ème} Adjoint <i>DILLENSEGER Sylvain</i></p> 	<p>4^{ème} Adjoint <i>VINCENT Annick</i></p> 

CONSEILLERS MUNICIPAUX

<p>DUMARCHE Olivier</p> 	<p>MUNIER Daniel</p> 	<p>BOUVERON Grégory</p> 	<p>PRUVOST Brigitte</p> 
<p>ROYER Fabrice</p> 	<p>HAFSOUNI Marjory</p> 	<p>BONNET Alain</p> 	<p>BELLE Christine</p> 

DELIB 2025-07 AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions permettant, avant le vote du budget d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

A ce titre, il sollicite l'autorisation du conseil municipal pour engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations et articles suivants :

Chapitres	BP + DM 2024	Autorisation 25% en 2025
21	435 968 € /4 =108 992 €	27 248 €

-DIT que les crédits correspondants seront nécessairement repris dans l'élaboration du budget primitif 2025

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
M. FOURNAT Jean-Noël,

